conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition



Date de dernière parution: 06.09.2021



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sika Boom®-151 Multiposition

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Mousse polyuréthane

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika France S.A.S

> 84 rue Edouard Vaillant 93350 Le Bourget

Téléphone +33149928000 Adresse e-mail de la per-: EHS@fr.sika.com

sonne responsable de FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

H315: Provoque une irritation cutanée. Irritation cutanée, Catégorie 2

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques

ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Cancérogénicité, Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes

Système respiratoire

cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition

Date de révision: 31.03.2022 Version 3.0

Date de dernière parution: 06.09.2021



de derniere pardilori. 00.09.	.202		
Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H222 H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
		H315 H317 H319 H334	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
		H335 H351 H373	Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Conseils de prudence	:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
		P102	Tenir hors de portée des enfants.
		Prévention:	
		P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
		P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
		P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
		P260 P271	Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
		P280	Porter des gants de protection/ des vête- ments de protection/ un équipement de pro- tection des yeux/ du visage.
		Intervention:	
		P304 + P340 +	P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
		P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler

Stockage:

un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition



Date de dernière parution: 06.09.2021

P405 Garder sous clef.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas

exposer à une température supérieure à 50

°C/ 122 °F.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu

d'élimination conformément à la réglementa-

tion locale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Etiquetage supplémentaire

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition

Version 3.0



Date d'impression 31.03.2022

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Date de révision: 31.03.2022

Date de dernière parution: 06.09.2021

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification	Concentration (% w/w)
	Numéro d'enregistre- ment		
Diisocyanate de diphénylmé- thane, isomères et homologues	9016-87-9 Non attribuée	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % Resp. Sens. 1; H334 >= 0,1 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % STOT SE 3; H335 >= 5 %	>= 10 - < 20
isobutane	75-28-5 200-857-2 01-2119485395-27- XXXX	Flam. Gas 1A; H220	>= 5 - < 10
Reaction products of phosphoryl trichloride and methyloxirane	1244733-77-4 807-935-0 01-2119486772-26- XXXX	Acute Tox. 4; H302	>= 5 - < 10
propane	74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21- XXXX	Flam. Gas 1A; H220	>= 2,5 - < 5
Substances avec limite d'exposition			
diméthyl éther	115-10-6 204-065-8 01-2119472128-37- XXXX	Flam. Gas 1A; H220	>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition

Date de révision: 31.03.2022 Version 3.0 Date d'impression 31.03.2022

Date de dernière parution: 06.09.2021



RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la

peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Apparence asthmatique

Toux

Affection respiratoire Réactions allergiques Larmoiement excessif

Erythème Dermatite

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé

et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques : effets irritants

effets sensibilisants

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

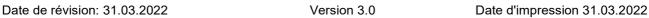
Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par in-

halation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition



Date de dernière parution: 06.09.2021

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvérisateur d'eau Poudre sèche

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro-

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dan- :

gereux

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Refusez l'accès aux personnes non protégées

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Laisser le produit se solidifier et utiliser un équipement de

manutention mécanique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition

Date de révision: 31.03.2022 Version 3.0

Date de dernière parution: 06.09.2021



Date d'impression 31.03.2022

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément aux réglementations locales.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Le nettoyage avec des solvants polaires aprotiques doit être

évité.

Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la

notice produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition



Date de dernière parution: 06.09.2021



RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle *	Base *
diméthyl éther	115-10-6	TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	1.000 ppm 1.920 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			

^{*}Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables

(norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits

chimiques.

Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des

projections:

Gants en caoutchouc butyle/nitrile (> 0,1 mm)

Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente:

Gants en Viton (0.4 mm) temps de protection >30 min.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon

ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, panta-

Ion long).

: Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équi-Protection respiratoire

pement de protection respiratoire.

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil

de protection respiratoire retenu.

filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm P1: Substance inerte; P2, P3: matières dangereuses Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition

Date de révision: 31.03.2022 Version 3.0 Date d'impression 31.03.2022

Date de dernière parution: 06.09.2021

clos

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : aérosol Couleur : divers Odeur : d'éther

Point/intervalle de fusion / Point de congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Aérosol extrêmement inflammable.

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflamma-

bilité supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflamma-

bilité inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : Non applicable

substance / le mélange réagit avec de l'eau

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Pays FR 100000030927 9 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition

Date de révision: 31.03.2022 Version 3.0 Date d'ir

Date de dernière parution: 06.09.2021

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : 5100 hPa

Densité : env. 0,95 g/cm3 (23 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la parti-

cule

: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 10.000 mg/kg

Pays FR 100000030927 10 / 18



Date d'impression 31.03.2022

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition



Date de dernière parution: 06.09.2021

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 1,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): > 9.400 mg/kg

Reaction products of phosphoryl trichloride and methyloxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 630 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhala-

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition

Date de révision: 31.03.2022 Version 3.0 Date d'impression 31.03.2022

Date de dernière parution: 06.09.2021



11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.640

algues/plantes aquatiques m

Durée d'exposition: 72 h

Reaction products of phosphoryl trichloride and methyloxirane:

Toxicité pour les : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 82

algues/plantes aquatiques m

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 13

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 32 mg/l

les autres invertébrés aqua- Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Pays FR 100000030927 12 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition

Version 3.0 Date de révision: 31.03.2022

Date de dernière parution: 06.09.2021



Date d'impression 31.03.2022

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

plémentaire

Information écologique sup- : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la

production de déchets.

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir

des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et canalisations.

Le code européen des dé-

chets

16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons)

contenant des substances dangereuses

08 05 01* déchets d'isocyanates

Emballages contaminés 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Pays FR 100000030927

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition

Date de révision: 31.03.2022 Version 3.0

Date de dernière parution: 06.09.2021



Date d'impression 31.03.2022

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1950 IMDG : UN 1950 IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : AÉROSOLS IMDG : AEROSOLS

IATA : Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 2 IMDG : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1 Code de restriction en tun-

nels

Remarques : Transport selon le chapitre 3.4 (LQ) possible

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1 EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 203

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 203

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

Pays FR 100000030927

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition

Version 3.0 Date de révision: 31.03.2022

Date de dernière parution: 06.09.2021



Date d'impression 31.03.2022

ADR

Dangereux pour l'environnenon

ment

IMDG

Polluant marin non

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnenon

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnenon

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues (Numéro sur la liste 74, 56)

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Aucun des composants n'est réper-

torié (=> 0.1 %). Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et :

du Conseil concernant les exportations et importations

Non applicable

de produits chimiques dangereux

Toutes les substances contenues dans nos produits sont : **REACH Information:**

Pays FR 100000030927

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition



Date de dernière parution: 06.09.2021

Date d'impression 31.03.2022

- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou

- enregistrées par nous, et/ou - exclues du règlement, et/ou - exemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

AÉROSOLS INFLAMMABLES

Composés organiques vola-

tils

: La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 21,47% w/w

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 21,47% w/w

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

62

Installations classées pour la : 4320 protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

75/324/CEE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220	: Gaz extrêmement inflammable.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
	The state of the s

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. H351

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite H373

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par in-

halation.

Texte complet pour autres abréviations

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition

Date de révision: 31.03.2022 Version 3.0 Date d'impression 31.03.2022

Date de dernière parution: 06.09.2021

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Carc. : Cancérogénicité
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Gas : Gaz inflammables

Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France (INRS)

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADR : Accord européen relatif au transport international des mar-

chandises Dangereuses par Route

CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived no-effect level

EC50 : Half maximal effective concentration
GHS : Globally Harmonized System

IATA : International Air Transport Association

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 : Median lethal dosis (the amount of a material, given all at

once, which causes the death of 50% (one half) of a group of

test animals)

LC50 : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in

air that kills 50% of the test animals during the observation

period)

MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from

Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL : Occupational Exposure Limit

PBT : Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC : Predicted no effect concentration

REACH : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament

and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency

SVHC : Substances of Very High Concern

vPvB : Very persistent and very bioaccumulative

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Aerosol 1 H222, H229 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Skin Irrit. 2 H315 Méthode de calcul Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul Resp. Sens. 1 H334 Méthode de calcul

Pays FR 100000030927

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika Boom®-151 Multiposition



Date de révision: 31.03.2022 Version 3.0 Date d'impression 31.03.2022 Date de dernière parution: 06.09.2021

Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Carc. 2	H351	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente !

FR/FR